

FICHE D'INSCRIPTION N°2020.09.

« FORMATION AUX CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SALUBRITE POUR LES PERSONNES METTANT EN ŒUVRE LES TECHNIQUES DE TATOUAGE PAR EFFRACTION CUTANEE et/ou de MAQUILLAGE PERMANENT et/ou DE PERÇAGE CORPOREL »

Selon le décret 2008-149 du 19 février 2008 et telle que prévue par l'article R 1311-3 du CSP

Comment s'inscrire ?

- Le stagiaire remplit cette fiche lisiblement (en fait une copie pour lui-même) et la renvoie par La Poste accompagnée de son chèque (voir modalités ci-après) **à DEFITEM 138 rue Marguerite d'Anjou – 54700 Pont-A-Mousson**
- La réception de cette fiche et sa validation vous seront confirmées par courriel (nous appeler si vous n'avez pas de messagerie électronique). Puis une convocation vous envoyée environ une semaine avant le stage prévu.

FORMATION

Dates : 21, 22, 23 septembre 2020

lieu : Salle de formation du Foyer Maraé, 103 rue Saint Georges à NANCY (54000), en centre-ville

horaires : 9h00 – 12h30 - 13h30- 17h00 soit 7 heures de formation /jour sur 3 jours consécutifs

PARTICIPANT.E

Prénom et NOM : M / Mme / Mlle

Facultatif afin d'avoir une meilleure idée de la composition du groupe merci de préciser si vous êtes (futur)

Tatoueur Pierceur Maquillage permanent/dermopigmentation Futur/en formation OU déjà en activité

Coordonnées tel.

Email :

merci d'écrire lisiblement, un accusé de réception sera envoyé à cette adresse. Si ce n'était pas le cas, nous contacter pour vérifier la bonne réception de votre courrier

Adresse professionnelle et/ou personnelle (où vous souhaitez recevoir toute correspondance)

MODALITES DE REGLEMENT

Montant total à régler : 350 € NET de Taxe (NB : Defitem est un organisme non assujetti à la TVA)

- à régler par **chèque** à l'ordre de DEFITEM, à joindre à cette fiche d'inscription (virement possible, nous contacter pour obtenir notre RIB. Attention : carte bleue et espèces non acceptées).

☞ Il appartient au stagiaire de se renseigner **AVANT le stage des possibilités de prise en charge financière** selon son statut (indépendant salarié etc...) Les documents varient d'un cas à l'autre **DEFITEM fournira sur demande les éléments nécessaires (devis, convention ...)**

☞ Si la formation peut être prise en charge et que l'organisme financeur souhaite régler directement DEFITEM, une preuve écrite de l'accord de prise en charge doit nous être transmise pour être dispensé d'envoyer le chèque.

A la fin de la formation, une facture acquittée est envoyée ainsi que l'attestation de suivi de formation. Si vous n'êtes pas l'émetteur du chèque, merci d'indiquer si la facture acquittée doit être libellée à un autre nom, précisez au verso:

Les chèques sont déposés en banque le premier jour de formation.

☞ **Tout défaut d'encaissement suspend la délivrance de l'attestation de suivi de formation que Defitem doit remettre au stagiaire ainsi qu'à l'Agence Régionale de Santé (ARS)** qui gère les déclarations d'activité professionnelle des tatoueurs/pierceurs/maquilleurs permanents.

Conditions d'organisation et d'annulation :

- Les demandes d'inscription sont prises dans l'ordre de réception, nous vous remercions de renvoyer cette fiche dans les 8 jours après son téléchargement / réception pour être assuré de participer à la session choisie. Un accusé de réception vous sera envoyé par mail. (merci d'écrire LISIBLEMENT votre adresse email pour recevoir cet accusé, nous contacter en cas de non-réception).
- Les frais de repas, hébergement et déplacement sont à la charge du stagiaire.
- Le chèque du montant total sert de caution puis de paiement ; il est encaissé le premier jour de stage.
- Toute annulation est possible sans condition, ni justification jusqu'à 15 jours avant le début de stage, le chèque est alors renvoyé.
- A moins de 15 jours, avant le début du stage, toute annulation doit être **dûment justifiée par écrit ou faire l'objet d'un report.**
- Une fois la formation commencée et le chèque encaissé, aucun remboursement n'est plus possible (sauf cas force majeure justifié).
- Si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8 personnes, Defitem se réserve le droit d'annuler ou reporter le stage et en avise par courrier ou téléphone les participants environ 15 jours avant le début de la session choisie. (ce cas ne s'est jamais produit à ce jour).

Cachet de DEFITEM



Date et signature* du participant :

* la signature de cette fiche d'inscription signifie l'acceptation des conditions générales d'organisation et d'annulation.